



ASSOCIATION D'AIKIBUDO ET DE KOBUDO DU QUÉBEC  
Siège social : 10142, Saint-Laurent, Montréal, Qc. H3L 2N7  
courriel : info@aikibudo.ca  
LIBRO C 1140 – FOLIO 152 – QUÉBEC, 21-10-82

# CODE

# D'ÉTHIQUE

**des Commissions techniques de l'AAKQ**

# AIKIBUDO ET KOBUDO



ASSOCIATION D'AIKIBUDO ET DE KOBUDO DU QUÉBEC  
Siège social : 10142, Saint-Laurent, Montréal, Qc. H3L 2N7  
courriel : info@aikibudo.ca  
LIBRO C 1140 – FOLIO 152 – QUÉBEC, 21-10-82

## CODE D'ÉTHIQUE

Être membre de ces commissions est un honneur et un privilège et à ce titre, cette fonction comporte des obligations. L'intégrité, l'impartialité et les compétences de cette commission ne doivent jamais être mises en doute.

### LE RESPECT ÇA SE MÉRITE

#### *Attitude à la table du jury*

- Les membres doivent éviter de parler entre eux.
- Être attentif, non démonstratif et ne laisser paraître aucune réaction, négative ou positive, lors des examens. Cette attitude neutre est impérative.

#### *Respect des horaires*

Les membres du jury doivent obligatoirement être présents au moins 20 minutes avant l'heure prévue pour l'examen, afin d'assister à la réunion qui précède.

### **Obligations**

- Participer aux réunions de la Commission technique.
- Assister le directeur de stage lors d'au moins un stage d'Aikibudo ou de Kobudo.
- Toutes les délibérations doivent être faites dans un climat serein et ne porter que sur des points précis.
- Les remarques, conseils, etc., doivent être faits avec tact, tant aux candidats qu'aux professeurs, en tenant compte du contexte et sans déborder du cadre de l'examen.
- Aucune remarque désobligeante ou non appropriée ne saurait être tolérée.
- L'évaluation de chacun des membres de la commission doit être respectée.



ASSOCIATION D'AIKIBUDO ET DE KOBUDO DU QUÉBEC  
Siège social : 10142, Saint-Laurent, Montréal, Qc. H3L 2N7  
courriel : info@aikibudo.ca  
LIBRO C 1140 – FOLIO 152 – QUÉBEC, 21-10-82

- La confidentialité des délibérations doit être strictement respectée.
- Les décisions finales sont prises à la majorité.
- Les membres de la commission doivent dégager une certaine sagesse, maturité et respect. Ceci s'applique avant, pendant et après les évaluations.
- Le respect des procédures lors des réunions est essentiel, afin que chacun puisse s'exprimer dans une ambiance respectueuse et agréable pour tous.
- Les décisions du jury sont finales et sans appel. Toutefois, les points faibles qui ont motivé le refus peuvent être communiqués au professeur et au candidat concernés par un membre du jury désigné par la C.T.

Note : Il est souhaitable que les remarques ou idées ayant pour but d'améliorer le système soient faites par écrit, afin d'être portées à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la C.T.

Absences :

Il est évident que chaque membre a ses propres obligations, mais il est important que le membre qui a un empêchement majeur et personnel en avise le président de la commission dans les meilleurs délais.

### ***Tenue vestimentaire***

Lors des examens, les examinateurs doivent porter une tenue de ville.